

PROJET D'ETABLISSEMENT

(2023-2026)

Présentation de l'Ecole Internationale MARIAM

L'Ecole Internationale MARIAM a vu le jour en 2014 et n'a cessé de s'agrandir depuis son ouverture afin de répondre à la constante augmentation de ses effectifs

L'école scolarise les enfants de la maternelle à la terminale et jouit d'une excellente réputation confortée par de bons résultats aux examens.

Dès le début, nous avons tout mis en œuvre pour nous conformer au système éducatif français en nous appuyant sur l'expertise de nombreux partenaires extérieurs notamment.

Un tarif d'écolage peu élevé rend l'école accessible à des familles qui ne pourraient financer une inscription dans d'autres établissements à programme français sur la place.

Parallèlement au programme français nous scolarisons des élèves dans le programme Togolais et mettons en place des passerelles pour les meilleurs d'entre eux qui souhaiteraient intégrer le programme Français.

Les professeurs maîtrisent parfaitement la langue française et se conforment aux programmes de l'Education Nationale Française.

Un important dispositif de formation interne et externe leur permet d'acquérir de nouvelles méthodes de travail, une approche différente de l'élève, une manière d'évaluer plus complexe, une implication plus grande dans les instances de l'établissement à moyen et à long terme.

A partir de ces éléments, trois axes ont été définis en conseil pédagogique pour le projet d'établissement 2020-2023 et reconduits pour 3 ans de plus jusqu'en 2026 :

Axe1 : Mise en place d'enseignements et de méthodes d'enseignements conformes aux exigences de l'enseignement public en France

- Organisation pédagogique et éducative conforme au code de l'éducation ;
- Mise en œuvre des réformes pédagogiques ;
- Règles d'organisations de la vie scolaire ; (voir règlement intérieur)

- Prise en compte des difficultés des élèves ;
- Conformité de l'enseignement au programme défini par le ministère de l'éducation nationale française ;
- Enseignements dispensés en direct en langue française excepté les secondes langues vivantes ;
- Respect des principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires ;
- Participation à la formation continue des personnels ; (voir bilan des formations)
- Mise à disposition des locaux et équipements adaptés aux exigences pédagogiques des niveaux et des filières d'enseignements concernés, à l'accueil des élèves à besoin éducatif particulier et au respect des règles de sécurité.

Axe2 : S'ouvrir à l'autre pour s'enrichir

- Favoriser les échanges entre élèves du système Togolais et du système Français ;
- Faire découvrir aux élèves l'histoire et la culture du Togo ;
- Développer le fonds littéraire du C.D.I ;
- Sorties pédagogiques pour la connaissance des arts, les évènements culturels, les lieux historiques ;
- Découverte des réalités économiques du Togo ;
- Découverte des institutions du Togo
- Stages en entreprises et visites d'entreprises.

Axe3 : Promouvoir l'identité de l'école

❖ Contribuer à la coopération éducative :

- Se rapprocher des établissements scolaires conventionnés français installés à Lomé ;
- Partage des projets culturels, artistiques, scientifiques, ou sportifs ;
- Rapprochement avec l'institut français à Lomé.

❖ Développer l'image d'excellence de l'établissement :

- Refonte du site web de l'établissement ;
- Communiquer sur les médias de la place ;
- Organisation d'une journée « porte ouverte ».

❖ Ouverture à l'international :

- Partenariat avec un collège en France à Sisteron ;
- Ouverture d'un cycle universitaire de formation française en partenariat avec les universités et grandes écoles de commerce français.

Modalités d'évaluation du projet d'établissement

- Suivi de l'évolution des effectifs ;
- Statistiques sur les résultats aux examens ;
- Le taux de redoublement dans les différents niveaux ;
- La formation des professeurs (nombre de professeurs concernés, fréquence des formations, contenus... voir bilan 2022) ;
- Stabilité de l'équipe enseignante ;
- Participation des enseignants aux différentes instances (conseil pédagogique, conseil d'établissement...) ;
- Fréquentation du C.D.I. par les élèves, par les professeurs avec leurs classes ;
- Participation des parents aux portes ouvertes, aux rencontres parents-professeurs, aux conseils de classes ;
- Bilan des heures de vie de classe (climat de l'établissement)
- Bilan du Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté et à l'environnement.

N.B : Un bilan intermédiaire du projet d'établissement a été réalisé en 2022.

Ampliations :

- DGA
- DRH
- Proviseur
- Proviseur adjoint
- CPE
- Directrice Primaire
- Professeurs du Collège et du Lycée
- Maîtres du primaire
- La communauté éducative MARIAM (APE, partenaires, etc...)
- Affichages
- Archives

Le Directeur Général

Zarifou OURO-AGORO